



Uwo uri wese ubahirizwa

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°342 DU 31 OCTOBRE AU 6 NOVEMBRE 2022

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 5 personnes tuées dont 4 cadavres retrouvés, 3 victimes de VBG et 4 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figure 3 nouveau-nés tués ainsi qu'une femme arrêtée arbitrairement.

Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont

pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, au droit à l'intégrité physique et au droit à la liberté.

Des questions liées à la gouvernance, à la justice et aux faits sécuritaires ont été relevées dans les différentes localités du pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DE LA GOUVERNANCE

III. DES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES	3
I.1. DU DROIT A LA VIE	3
I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....	3
I.1.2. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS.....	3
I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE	4
I.2.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....	4
I.3. DU DROIT A LA LIBERTE.....	5
I.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT.....	5
I.4. DE LA JUSTICE.....	5
II. DE LA GOUVERNANCE.....	5
III. DES FAITS SECURITAIRES.....	6
IV. CONCLUSION	6

SIGLES ET ABBREVIATIONS

CDS	: Centre de Santé
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie
ECOFO	: Ecole Fondamentale
SNR	: Service National de Renseignement
TGI	: Tribunal de Grande Instance
VBG	: Violences Basées sur le Genre

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie d'un homme non identifié retrouvé en commune Mutaho, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 31 octobre 2022 indique qu'en date du 30 octobre 2022, vers 10 heures, sur les rives de la rivière Ruvubu, sous-colline Karehe, colline Nyangungu, commune Mutaho, province Gitega, un corps sans vie d'un homme non identifié, âgé d'environ 35 ans a été retrouvé par des cultivateurs qui se rendaient dans des champs. Selon des sources sur place, ce corps présentait des blessures au niveau de la tête et du sang coulait encore dans la bouche et dans le nez. Selon les mêmes sources, Mélchiade Nihorimbere, administrateur communal de Mutaho accompagné par Samuel, chef de zone Mutaho s'est rendu sur les lieux pour le constat. Ce corps sans vie a été enterré par des membres de la milice Imbonerakure de cette colline au cimetière communément appelé « Kugiporoti » sur l'ordre de cet administrateur sans mener des enquêtes.

Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Muruta, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 31 octobre 2022 indique qu'en date du 27 oc-

tobre 2022, vers 7 heures du matin, sur la colline Rwegura, commune Muruta, province Kayanza, un corps sans vie de Raphaël Nzobakenga, âgé de 42 ans, commerçant de vaches, résidant sur cette même colline, a été retrouvé dans une plantation théicole. Son corps présentait des blessures au niveau du visage, des jambes et des bras et ses yeux étaient crevés. Selon des sources sur place, la veille, il était allé vendre des vaches au marché de Gashikanwa en province Ngozi et de retour, vers 10 heures 30 minutes, il avait envoyé un message vocal avec son téléphone portable à sa femme en lui disant que ses amis vendeurs de vaches étaient en train de le menacer de le tuer s'il n'acceptait pas de leur donner de l'argent. Selon les mêmes sources, ces personnes sont Emile Nimbona, âgé de 46 ans, Jean Marie Bucumi, âgé de 44 ans, Gilbert Ngendahayo, âgé de 49 ans, Ferdinand Ndayisaba, âgé de 34 ans et Sala Nyandwi, âgé de 46 ans, tous de la colline Rwegura et Jean Bosco Ciza, originaire de la colline Mpfunda. Ces derniers ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat de Kayanza se trouvant sur la colline Kinga commune Kayanza pour des raisons d'enquête.

I.1.2. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

En date du 5 novembre 2022, vers 22 heures, à l'avenue Mukuyangoma, cellule III, au quartier Carama, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'un enfant non identifié a été retrouvé dans une eau stagnante. Selon des sources sur place, ce corps n'avait pas d'habit. Ce jour-là, il avait plu ce qui a fait penser que l'enfant avait été tué noyé par des cours d'eau. Selon les mêmes sources, ce corps sans vie a été directement conduit par des policiers de la protection civile à la morgue de l'hôpital du district de Ntakangwa sis en zone Kamenge.

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Gatara, province Kayanza

En date du 3 novembre 2022, le matin, sur la colline

Karurusi, zone Mbirizi, commune Gatara, province Kayanza, un corps sans vie d'un nouveau-né en décomposition a été retrouvé dans une latrine hors usage. Selon des sources sur place, Diane Igiraneza, fille de 27 ans qui avait été vue enceinte quelques jours avant mais dont ils ne savaient pas quand elle a mis au monde a été arrêtée et conduite au cachot de la commune Gatara en date du 4 novembre 2022 pour des raisons d'enquête.

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Rusaka, province Mwaro

En date du 31 octobre 2022, vers 16 heures, sur la colline Kibimba, commune Rusaka, province Mwaro, un corps sans vie d'un bébé a été retrouvé dans une toilette de l'ECOFO Kinyovu. Selon des sources sur place, une élève est allée à la toilette et a vu le corps du bébé. Elle en a informé le directeur et ce

dernier a informé la police ainsi que l'administration mais le présumé auteur n'a pas été connu.

Un nouveau-né jeté et retrouvé vivant en commune Giheta, province Gitega

En date du 4 novembre 2022, vers 14 heures, sur la colline Musama, zone Kabanga, commune Giheta, province Gitega, un nouveau-né a été retrouvé dans un buisson après avoir été jeté par sa mère descen-

dant d'un véhicule. Selon des sources sur place, une jeune fille en jupe noire s'est dirigée vers un buisson faisant croire qu'elle allait se soulager mais par après des habitants de la localité ont entendu un enfant pleurer. Selon les mêmes sources, Micheline Ninahaza, administrateur de la commune Giheta s'est rendu sur les lieux et a récupéré cet enfant.

1.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

1.2.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Tentative de viol en commune et province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 novembre 2022 indique qu'en date du 21 octobre 2022, vers 21 heures, sur la route non macadamisée Muramvya centre-commune Bukeye, M.I., âgée de 34 ans, a failli être violée par Jean Claude Rugeramigabo, âgé de 48 ans, membre du parti CNDD-FDD, chauffeur de véhicule de transport en commun de marque « Toyota Noah », originaire de la colline Burambana, commune et province Muramvya, résidant au quartier Kigwati, commune et province Muramvya. Selon des sources sur place, Jean Claude qui transportait des passagers quittant Bujumbura et se rendant à Muramvya a promis à M.I de la conduire jusqu'à Gitega et tous les passagers sauf M.I. sont descendus à Muramvya. Ce chauffeur a trompé M.I de la conduire à Gitega mais il a dévié l'itinéraire jusqu'à un endroit où il n'y avait personne pour la secourir ; il a arrêté le véhicule, a commencé à contraindre la femme de faire des rapports sexuels; il a déchiré les habits de la dame qui lui a dit d'aller plutôt dans un hôtel proche. Elle lui a même dit que c'est elle qui allait payer les frais d'hôtel et le chauffeur l'a accepté. Une fois ils sont arrivés à un endroit où il y avait des gens, cette femme a crié au secours et des passants sont intervenus. Les forces de l'ordre qui étaient sur les lieux ont arrêté le chauffeur et la victime avant de les conduire la même nuit au cachot de la police.

Une fillette violée en commune Giheta, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date

du 6 novembre 2022 indique qu'en date du 28 octobre 2022, vers 19 heures, sur la sous-colline Nyarugongo, colline Bihororo, commune Giheta, province Gitega, A.U., âgée de 3 ans, accueillie par une femme, a été violée par Félix Nduwayezu, célibataire, âgé de 40 ans, cultivateur, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime était seule à la maison et ce présumé auteur l'a violée en lui promettant des avocats. Selon les mêmes sources, l'enfant a pleuré, a crié au secours et des voisins sont intervenus. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot communal de police à Giheta tandis que la victime a été évacuée vers l'hôpital Saint Joseph de Giheta pour des soins médicaux.

Une femme persécutée en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 novembre 2022 indique qu'en date du 29 octobre 2022, vers 21 heures, sur la colline Nzibariba, zone et commune Buhiga, province Karuzi, la nommée Sabimbona, âgée de 30 ans, membre du parti CNDD-FDD, a failli être tuée par son mari, Bushanyagari, âgé de 33 ans, membre du même parti. Selon des sources sur place, Bushanyagari, est rentré du bistrot étant ivre et arrivé à la maison, il a pris une machette pour tuer sa femme mais celle-ci a pris fuite avec ses enfants. Selon les mêmes sources, par après, Bushanyagari a tué sa vache sur place avant d'être arrêté par les voisins qui l'ont conduit au cachot de la police à Buhiga. Bushanyagari voulait vendre une parcelle de marais et un boisement de cèdres mais sa femme s'y était opposée.

I.3. DU DROIT A LA LIBERTE

I.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Quatre membres du parti UPRONA arrêtés en commune Rutovu, province Bururi

Dans la matinée du 31 octobre 2022, sur la colline Kajondi, commune Rutovu, province Bururi, Arnaud, Jean Ndemeye et Caritas Niyonsaba et son mari, Cyriaque Bizindavyi, tous membres du parti UPRONA, ont été arrêtés par la police du commissariat communal de Rutovu accompagnée par le chef de zone et le conseiller collinaire de Kajondi. Par après, ils ont été conduits au cachot de la police à Bururi par le responsable provincial du SNR, Germain. Selon des sources sur place, avant de leur ar-

restation, ces derniers ont effectué une fouille et perquisition respectivement chez Emile Ndayizigiye (père d'Arnaud), Caritas Niyonsaba et Jean Ndemeye. Ainsi, ils ont saisi sous le lit d'Arnaud, un chargeur contenant 11 cartouches en bon état, chez Jean Ndemeye, un fusil de type SAV Machine Gun ainsi qu'un chargeur tous en mauvais état. Selon les mêmes sources, il s'agit d'un montage dû aux conflits familiaux car Arnaud venait de passer 4 jours au cachot suite à un conflit de pomme de terre volées chez Jean Ndemeye, lui aussi qui est de la même famille que Cyriaque Bizindavyi.

I.4. DE LA JUSTICE

Un commerçant condamné en province Muyinga

En date du 3 novembre 2022, lors d'un procès de flagrance, le TGI Muyinga a auditionné Hassan Rashid surnommé Zehe, chauffeur de Probox et l'a condamné à une peine de 6 mois de servitude pénale et de payer une amende d'un million de fbu et la saisie de sa voiture Probox qu'il utilisait. Ce jugement a eu lieu après qu'Hassan Rashid ait été arrêté à Murama, sur la frontière Burundo-Tanzanienne, en possession du haricot qu'il transportait dans son véhicule vers la Tanzanie. Signalons que le gouverneur de la province Muyinga avait interdit aux habitants de la province Muyinga la vente du haricots en Tanzanie.

parti CNDD-FDD, a été auditionné et condamné par ce tribunal à une peine de servitude pénale principale de 2 ans accusé de fraude des fertilisants et du commerce interdit. Selon des sources sur place, en date du 31 octobre 2022, au chef-lieu de la commune Giharo, province Rutana, 35 sacs d'engrais chimique, 17 sacs de sucre et 9 rudi paints de boissons alcoolisées prohibées avaient été saisis par des policiers lors d'une fouille perquisition à son domicile. Selon les mêmes sources, après cette saisie, Nestor Butisi a été arrêté et conduit au cachot de police du commissariat communal de Giharo avant qu'il soit récupéré par le Procureur de la République de Rutana en date du 1^{er} novembre 2022.

Jugement de flagrance en province Rutana

En date du 2 novembre 2022, au TGI Rutana, lors d'un procès de flagrance, Nestor Butisi, membre du

II. DE LA GOUVERNANCE

Un administrateur communal limogé en commune Kayogoro, province Makamba

En date du 4 novembre 2022, Antoine Ndayiragije, administrateur de la commune Kayogoro a été limogé par le Conseil Communal lors de sa réunion. Selon des sources sur place, il a été accusé de manquement par ce conseil notamment dans l'accueil des demandeurs de services, retards dans des réunions

publiques, lenteur et refus d'exécution des décisions du conseil communal. Selon les mêmes sources, l'intérim a été provisoirement assuré par Bosco, Secrétaire permanent, jusqu'à l'élection de son remplaçant. Signalons qu'Antoine Ndayiragije était conseiller technique chargé des affaires administratives et sociales de 2015 à 2020 avant d'être élu administrateur.

III. DES FAITS SECURITAIRES

Une personne poignardée en commune et province Bururi

En date du 31 octobre 2022, vers 21 heures, sur la colline Mugozi, quartier Kigwati, commune et province Bururi, Médard Manirakiza a été poignardé à l'aide d'une machette au niveau de la tête et de la main gauche au moment où il rentrait à son domicile par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, il a été évacué vers l'hôpital Bururi pour des soins.

Un homme brûlé en commune Gahombo, province Kayanza

En date du 31 octobre 2022, vers 21 heures, sur la sous-colline Mubira, colline Butezi, commune Gahombo, province Kayanza, Venant Mbonihankuye a été brûlé à l'eau chaude mélangée de l'huile de palme par son épouse Kubwimana Imelde, âgée de 32 ans. Selon des sources sur place, ils se sont querrellés à cause d'un lopin de terre que Mbonihankuye avait fait louer sans l'accord de sa femme. Selon les mêmes sources, la victime dormait quand sa femme lui a jeté de l'huile. Cette femme a été arrêtée et conduite au cachot du commissariat de police à Kayanza.

Un membre du parti CNDD-FDD blessé en commune Buhiga, Province Karuzi

En date du 31 octobre 2022, vers 20 heures, au niveau du marais de Ruhamba, sur la colline Shanga, zone Rutonganikwa, commune Buhiga, province Karuzi, Gahungu, membre du parti CNDD-FDD,

âgé de 61 ans, a été blessé à coups de machette par deux gens non identifiés lorsqu'il venait du marché de Buhiga. Selon des sources sur place, ces gens qui étaient armés de machettes l'ont fouillé et lui ont volé une somme de 20000 fbu avant de le blesser. Selon les mêmes sources, il a été évacué vers minuit par des gens qui rentraient et l'ont conduit au CDS Buhiga avant d'être transféré à l'hôpital du Cinquantenaire de Karuzi.

Une personne tabassée en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 3 novembre 2022, au village VI, commune Gihanga, province Bubanza, Claver Bigirimana, membre du parti CNDD-FDD, a été tabassé et blessé à coups de gourdins, de cailloux et de couteaux par Evariste Bukuru, Thierry Ntakirutimana alias Ntaki, Niragira, Nshimirimana, Ndayi, le pré-nommé Richard, le surnommé Kibada, dirigés par leur chef le surnommé Patiri, tous membres de la milice Imbonerakure de ce village. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir dénoncé un vol de 150 millions fbu commis par Ciza, responsable de la coopérative des cultivateurs de riz de ce village et ex-responsable communal des Imbonerakure à Gihanga. Selon les mêmes sources, ces présumés auteurs ont été arrêtés et conduit au cachot de la brigade de Gihanga tandis que la victime a été conduite dans un des établissements sanitaire de Gihanga. Signalons que Ciza avait été arrêté et conduit au cachot à Bubanza, il y avait deux semaines.

IV. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, au droit à l'intégrité physique et au droit à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des cas liés aux faits sécuritaires, à la gouvernance et à la justice dans les différentes localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.